



Français du Monde ADFE Washington

Bulletin de liaison
No 93, Février 2011

Français du Monde Association
Démocratique des Français à
l'Étranger
Section de Washington
PO Box 105
Queen Anne MD 21657

410 364 55 26
Willmon@tcfl.org

Conférence de Corine Lesnes

Début décembre, nous avons invité Corine Lesnes, correspondante du Monde à Washington, à débattre de son livre "Aux sources de l'Amérique : les enfants de Washington face à leur histoire", publié en 2008.

Qui a dit que les Américains n'ont pas d'histoire? S'ils n'ont pas d'ethnicité commune, ils ont des valeurs communes profondément ancrées sur la constitution écrite par les 56 Pères Fondateurs et approuvée en 1787. Elle représentait initialement la 'Loi Suprême' des 13 états fédérés d'Amérique et devenus aujourd'hui 50, et symbolisait leur indépendance face au système britannique. Même après plus de deux siècles, la constitution sert encore de référence ultime au pays, à tel point qu'elle bloque souvent le système constitutionnel comme le montre les interrogations permanentes des juges de la cour suprême quant à son interprétation.

Mais qui sont ces Pères Fondateurs ? Qu'auraient fait aujourd'hui Washington, Jefferson, Hamilton face à la crise financière ? Face à la menace terroriste depuis le 11 septembre, à la régulation des armes à feu et de l'avortement ? Corine Lesnes nous a aussi révélé quelques anecdotes qui nous ont donné envie de lire son livre, par exemple que tous les Pères Fondateurs étaient Francs Maçons, que la ville de Washington lors de sa création a failli s'appeler Rome, que Jefferson a eu de nombreux enfants avec son esclave noire qui n'était autre que sa belle sœur, etc.

Ainsi depuis leur indépendance en 1796, les Etats Unis d'Amérique ont beaucoup changé, mais les valeurs établies par les Pères Fondateurs servent encore et toujours de référence et permettent au pays d'avancer face aux défis du 21ème siècle.

Christine Tkaczyk

Prise en charge des Frais de Scolarité

Annoncé pour l'été, puis pour la rentrée, ensuite pour le mois d'octobre... le rapport de la députée Geneviève Colot (UMP) et de la sénatrice Sophie Joissains (UMP) sur la prise en charge des frais de scolarité des Français de l'étranger (PEC) a finalement été remis au président de la République le 3 novembre. Résultat, une vingtaine de pages qu'il semble avoir été difficile de mettre en cohérence avec les desideratas présidentiels.

La prise en charge des frais de scolarité, issue d'une promesse de campagne du président Sarkozy, permet à l'Etat de prendre en charge la scolarité payante des enfants français dans le réseau d'enseignement français à l'étranger, avec un moratoire qui la limite aux classes de seconde,

première et terminale.

Alors que les besoins des familles boursières augmentent, Français du Monde-ADFE considère que ce rapport, dont les conclusions semblent avoir été préalablement dictées, ne fait que conforter une mesure inéquitable et proposer des ajustements qui ne répondent pas aux problèmes réels.

Les « constats » du rapport sont de deux ordres. Il s'agit en premier lieu d'« une mesure appréciée et attendue des familles ». Inutile de préciser que ce type d'assertion ne peut reposer sur aucune preuve, aucune démonstration. Ensuite, les parlementaires UMP évoquent « un budget maîtrisé qui ne doit pas être remis en cause par le dérapage des bourses ». Les bourses et la prise en charge des frais de scolarité (PEC)

Sommaire

Conférence Corine Lesnes 1

PEC 1

CCPAS 2

Imposition à l'étranger 3

Rapport Claudine Lepage 3

FLAM 4

Comité Tricolore 4

Colette Progent 4

Agenda

- ♦ *Table ronde : « Côte d'Ivoire, quelles perspectives » Mercredi 2 mars à 19h, bibliothèque du Lycée Rochambeau.*
- ♦ *Workshop sur la prise de parole en public, weekend à définir en mars-avril (limité à 12 participants).*
- ♦ *Conférence sur les retraites et la fiscalité, Mardi 26 avril à 19h, Ambassade de France, salle Chateaubriand.*
- ♦ *Conférence sur le réchauffement climatique en mai.*
- ♦ *Pique-nique en juin.*

adfe.org/washington

appartiennent il est vrai à la même enveloppe budgétaire, celle des aides à la scolarité. Il est vrai aussi que les besoins en bourses augmentent, du fait notamment de la crise économique mais aussi de la hausse des frais de scolarité dans les établissements français à l'étranger, qui résulte elle-même des charges salariales et immobilières supplémentaires imposées par l'Etat à l'AEFE mais non financées... donc payées par les établissements et donc... par les familles. Il ne s'agit en aucun cas d'un « dérapage », qui sous-entend une utilisation abusive des crédits pour les bourses destinées aux familles les plus modestes.

Autre constat des parlementaires UMP, la PEC coûte moins cher que les bourses. C'est vrai bien sûr : 29,5 millions d'euros pour 6 000 bénéficiaires de la PEC, contre 71,62 millions pour 20 000 boursiers. Mais le coût par élève n'est pas le même. Et surtout, comme le soulignent avec candeur les rapporteurs, « la philosophie [de la PEC] est très différente du système boursier » : il s'agit dans un cas de distribuer sans compter à trois classes seulement et dans l'autre d'aider des familles modestes dans tous les niveaux scolaires.

Les propositions du rapport : les parlementaires UMP reconnaissent tout de même dans leur rapport que la mise en place de la PEC « nécessite des corrections » et font donc des propositions pour l'aménager et – pensent-elles – éviter les 7 millions d'euro de déficit prévisionnel pour le dispositif en 2011.

- Le plafonnement des frais de scolarité à leur niveau 2007-2008, indexé à 3% d'inflation. Le risque est évident,

avec l'apparition d'un delta croissant entre le coût de la scolarité et la PEC, encore plus dans les pays où l'inflation sévit. Ou comment transformer la PEC en une bourse sans critères sociaux, avec un « reste à charge » pour les familles...

- La séparation des lignes de crédit destinées à la PEC et aux bourses sur critères sociaux, pour faire en sorte qu'il soit impossible de payer des bourses grâce à des crédits destinés à la seule PEC.

Cela n'a été le cas que de façon résiduelle, pendant la « montée en charge » du dispositif. Il n'est ni juste ni honnête de laisser croire que les bourses grèvent le budget de la PEC alors que c'est l'inverse qui risque de se produire.

- Le prolongement du moratoire sur l'extension de la PEC. Imposé par la rigueur budgétaire actuelle, le moratoire vide la mesure de tout sens, en la limitant à trois classes.

- Accroître la contribution des entreprises au financement de l'AEFE avec une modalité principale, le mécénat. C'est partir du principe que le financement de l'AEFE va devenir un problème, ce que le rapport s'efforce par moments de cacher.

Qu'est-ce que la prise en charge (PEC) ?

La scolarité dans les établissements français à l'étranger (réseau AEFE, www.aefe.org) est payante et souvent chère. Depuis de nombreuses années, un système de bourses permet d'aider les familles françaises qui en ont le plus besoin à scolariser leurs enfants dans le système français.

Mise en place pour la terminale en

2007, la première en 2008 et la seconde en 2009, la PEC est une promesse électorale du président de la République qui a été lancée sans aucune étude préalable. Elle consiste à faire prendre en charge par l'Etat, via le ministère des Affaires étrangères, les frais de scolarité. Il ne s'agit donc pas d'une gratuité à proprement parler, mais d'une dépense de l'Etat qui se substitue aux familles. La PEC fait l'objet d'un moratoire : il n'est pas prévu pour l'instant de l'appliquer à d'autres classes.

Pourquoi l'association Français du Monde-ADFE est-elle contre cette prise en charge ?

Dans le contexte budgétaire actuel, impossible d'« offrir » les frais de scolarité à tous les élèves du CP à la terminale. Le statu quo n'est pas plus acceptable : pourquoi payer pour prendre en charge la scolarité des secondes, premières et terminales, quelle que soit la situation de leurs parents et laisser les familles des élèves du CP à la troisième payer avec, pour certaines seulement, une bourse ? Ce que propose Français du Monde-ADFE, c'est d'utiliser le budget alloué à la PEC pour mettre en place une politique de bourses plus généreuse pour les enfants français vivant à l'étranger. Plutôt que d'utiliser des millions d'euros pour « offrir » des frais de scolarité aux élèves de trois classes, sans aucun critère social ni financier, il s'agirait d'une utilisation plus juste du budget d'aide à la scolarité, selon les besoins des familles, à commencer par les plus modestes.

Réunion Annuelle du CCPAS

Elle s'est tenue le lundi 15 novembre sous la présidence du Consul Général de Washington, avec la participation de Madame Laetitia Chrétien, Vice-consul, et de Monsieur Éric Nadal, responsable des affaires sociales.

Deux problèmes importants ont d'abord été discutés par le comité qui est constitué, rappelons-le, des membres de l'administration, des représentants des organisations charitables et religieuses de la région de Washing-

ton ainsi que des représentants des organisations des Français à l'étranger. La première discussion a concerné le calcul des revenus personnels des allocataires. Monsieur Nadal a rappelé les instructions pour calculer le montant

de l'aide allouée: tout type de ressources doit être considéré même les sommes versées par les sociétés de bienfaisance. La position de l'ADFE est de ne pas considérer ces sommes car elles sont versées en complément de l'allocation du CCPAS. Il a été décidé que des propositions d'allocations à titre dérogatoire seraient faites pour les allocataires dont la situation n'avait pas changé depuis l'année précédente. La seconde discussion a concerné l'aide au logement, propre aux postes de Washington et de Sao Paulo. Les représentants de l'ADFE ont fourni un certain nombre de documents pour

montrer que cette aide existait bien et depuis quand. Après la réunion, Monsieur Nadal a obtenu des informations extraites des archives du poste montrant que cette allocation avait été instituée à titre expérimental en 2001 sur une demande de la sénatrice Monique Cerisier-Ben Guiga. Le comité a demandé la reconduction de cette aide pour les 2 allocataires concernées.

Ensuite il a été décidé de demander une revalorisation du taux de base des allocations de 5% portant l'allocation de 655 à 688 Euros, en invoquant l'augmentation des frais de santé

(assurances et produits médicaux). Il a aussi été demandé une augmentation de l'enveloppe des secours occasionnels: un montant de 3000 Euros a été sollicité.

Les neuf dossiers individuels ont été examinés en dernier : 6 de renouvellement et 3 nouveaux, concernant 6 adultes handicapés, 1 enfant handicapé et 2 aides au logement. Six avis favorables et 3 avis défavorables pour diverses raisons ont été émis.

Monique Gordy.

Imposition à l'étranger ?

Soumettre les Français à l'étranger à l'impôt en France. Beau sujet de polémique électorale. Mais bizarrement quand Jean Arthuis, président centriste de la commission des finances du Sénat, membre de la majorité présidentielle, cherche publiquement les moyens de soumettre à l'impôt les Français de l'étranger, et écrit en ce sens à la ministre des Finances, rien ne bouge chez les sénateurs et les élus à l'Assemblée des Français de l'étranger de la majorité. Pourtant ils avaient crié haro sur la proposition de Jérôme Cahuzac qui ne visait à imposer que les revenus des Français vivant à l'étranger dès lors qu'ils étaient supérieurs à 200 000 euros par an, c'est-à-dire supérieurs à 18 000 euros mensuels. Français du Monde-ADFE rappelle

que rares sont les Français de l'Etranger dont les revenus dépassent le 10ème de 18 000 euros mensuels ! Elle récuse l'image qui est actuellement largement propagée assimilant les Français de l'étranger à des nantis, jetant dans le même sac exilés fiscaux, rentiers, compatriotes salariés et petits entrepreneurs. Il faut mettre un terme à ces amalgames. Les Français de l'étranger ne sont ni des assistés, ainsi que le sous-entend Jean Arthuis, ni d'opulents expatriés.

Français du Monde estime qu'en l'état actuel des conventions bilatérales visant à éviter la double imposition, la situation des Français de l'étranger est claire. Ils paient leurs impôts sur le revenu et les taxes là où ils vivent et le montant en est souvent supérieur à

celui dont ils seraient redevables en France. Leurs revenus de source française sont imposés en France, soit une rentrée annuelle de 350 à 400 millions d'euros par an. A l'exception des exilés fiscaux -grands amis par ailleurs de l'UMP- les Français de l'étranger ne se soustraient aucunement à l'impôt.

Une réforme de la fiscalité appliquée aux Français de l'étranger ne saurait être envisagée sans que le gouvernement ne prenne la mesure de la réalité du quotidien de nos compatriotes en matière administrative scolaire et sociale. Nous en sommes loin.

*Le bureau national
de Français du Monde-ADFE*

Rapport de Claudine Lepage

Lors de son déplacement à Washington en octobre 2010, la sénatrice représentant les français à l'étranger nous a présenté sa contribution au rapport du sénat sur l'égalité des chances dans l'enseignement primaire et secondaire, intitulée " Le réseau de l'enseignement français à l'étranger une filière d'excellence ou des établissements de privilégiés ? »

L'égalité des chances dans l'enseignement français à l'étranger, bien que dans une problématique différente, est tout aussi illusoire qu'en France. Ne serait-ce parce que la scolarité, ici payante, impose des charges financières insupportables aux familles et conduit à l'exclusion d'élèves de la classe moyenne. La prise en charge des frais de scolarité

est mise en place progressivement depuis la rentrée 2007, engendre un vif sentiment d'injustice : la véritable équité, porteuse d'une réelle égalité des chances pour chacun des élèves français établis à l'étranger, ne peut résider que dans un retour à une aide à la scolarité fondée exclusivement sur des critères sociaux ou nécessite, au minimum, un encadrement de la me-

sure de prise en charge par un double plafonnement des revenus des familles et des droits à scolarité des établissements. Malgré les résultats exemplaires des élèves de l'enseignement français à l'étranger au baccalauréat (94,5% des élèves reçus, 58,5% avec mention), il importe de ne pas confondre établissements d'excellence et établissements de privilégiés. On est loin de la préoccupation nationale de l'échec scolaire : pas de pédagogie différenciée, pratiquement pas de filières techniques ou professionnelles.

Programme FLAM

Attention, les dossiers de demande de subventions pour les programmes FLAM doivent parvenir à l'AEFE le 15 mars 2011, accompagnés d'un avis circonstancié du poste diplomatique et consulaire. Ces programmes Français Langue Mater-

Dans ces conditions, les élèves qui ne peuvent suivre un enseignement général n'ont trop souvent d'autre choix que de quitter le système français. Ainsi l'échec scolaire se transforme-t-il, au mieux, en réorientation dans le système de scolarité locale. Un chiffre est de ce point de vue révélateur : un tiers seulement des enfants français vivant à l'étranger sont scolarisés au sein d'écoles françaises. Cette exclusion, qui obère en outre les chances de ces élèves de poursuivre un jour leurs études en France, n'est pas acceptable.

nelle permettent de créer après les cours des classes de français dans des écoles publiques. Voir le site www.programme-flam.fr et contactez-nous si vous êtes intéressés par une création.

Le Comité Tricolore

Le Comité Tricolore a été créé en 1990 et regroupe des associations et institutions françaises et franco-américaines de la région de Washington. Le Comité Tricolore est une association philanthropique, éducative et littéraire au statut d'organisation charitable dont les buts essentiels sont de lever et de gérer des fonds pour une comité de solidarité qui vient en aide aux personnes en difficulté dans la région de Washington. Ces fonds viennent de la soirée "Bastille Day" que le comité organise chaque année et qui a lieu à l'Ambassade de France. Le comité assure égale-

ment la liaison entre les différentes associations françaises et franco-américaines de la région. Le consul général de France est membre de droit, comme notre conseillère, Christiane Ciccone. Annie Seys est actuellement présidente du Comité Tricolore, Kersti Colombant est vice-présidente et responsable du comité de solidarité. Français du Monde/ADFE est un des membres fondateurs du Comité Tricolore et a toujours participé aux activités. Le Comité Tricolore a toujours besoin de volontaires, si cela vous intéresse, contactez un membre du bureau.

Au revoir Colette

C'est avec beaucoup de tristesse que nous apprenons le décès de Colette Progent, membre de notre section ADFE depuis de nombreuses années.

Des suites d'une leucémie, elle s'est éteinte le 30 janvier 2011 à Nice, entourée de toute sa famille. Elle est enterrée au cimetière de l'Est. Toutes nos condoléances à Sophie, Pierre-Alain, Jérémy, Bastien, Caroline, Laurianne, Tiphaine et Eric, ses enfants et petits-enfants.



Bureau 2010-2011

Présidente

Kersti Colombant

Vice-présidente

Christine Tkaczyk

Secrétaire

Monique Curioni

Autres membres

Edith Bresler

Monique Gordy

Relations Extérieures

Christiane Ciccone

Conseillère à l'AFE

301 493 6729

Kersti Colombant

Conseillère honoraire

à l'AFE

202 966 88 37

*Les réunions du bureau
sont ouvertes aux
membres de la section.*

410 364 55 26

Cotisations

Individuelle : \$40

Couple : \$60

Étudiant, salaire annuel inférieur à

\$20,000 : \$20

Soutien : \$70

Ami de l'ADFE : \$30